

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2023

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 918.558 dinars, un actif net de 897.787 dinars et un bénéfice de la période de 4.406 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post conclusion

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent au 30 Juin 2023, 80,22% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 19,78% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 28 Juillet 2023

Le Commissaire Aux Comptes :

DELTA CONSULT

Wael KETATA

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2023	30/06/2022	Année 2022
Portefeuille-titres	4	736 834	845 571	816 959
Actions et droits rattachés		2 716	2 933	2 518
Obligations et valeurs assimilées		705 558	842 638	814 441
Titres OPCVM		28 560	-	-
Placements monétaires et disponibilités		181 724	260 814	200 611
Disponibilités		181 724	260 814	200 611
Autres actifs		-	26	-
TOTAL ACTIF		918 558	1 106 411	1 017 570
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	5	3 451	9 565	3 917
Autres créditeurs divers	6	17 320	22 800	25 248
TOTAL PASSIF		20 771	32 364	29 165
ACTIF NET				
Capital	7	889 691	1 062 942	968 132
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		4	128	(685)
Sommes distribuables de l'exercice en cours		8 092	10 977	20 958
ACTIF NET		897 787	1 074 047	988 405
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		918 558	1 106 411	1 017 570

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Libellé	Note	Période	Période	Période	Période	Année 2022
		du 01/04/23 au 30/06/23	du 01/01/23 au 30/06/23	du 01/04/22 au 30/06/22	du 01/01/22 au 30/06/22	
Revenus du portefeuille-titres	8	12 628	26 215	16 533	29 368	57 832
Dividendes		138	138	134	134	134
Revenus des obligations et valeurs assimilées		12 490	26 077	16 400	29 235	57 698
Revenus des placements monétaires	9	-	-	2 426	2 663	4 148
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		12 628	26 215	18 960	32 031	61 980
Charges de gestion des placements	10	(2 263)	(4 578)	(3 097)	(6 571)	(11 669)
REVENU NET DES PLACEMENTS		10 365	21 637	15 863	25 460	50 311
Autres charges	11	(6 667)	(13 264)	(6 655)	(13 197)	(26 550)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 698	8 373	9 208	12 263	23 761
Régularisation du résultat d'exploitation		(93)	(281)	(1 707)	(1 286)	(2 803)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 605	8 092	7 500	10 977	20 958
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		93	281	1 707	1 286	2 803
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		640	620	(272)	(31 611)	(32 026)
Plus (ou moins) valeurs réalisés sur cessions de titres		68	68	1 140	32 135	32 592
Frais de négociation de titres		-	(120)	(175)	(496)	(496)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		4 406	8 941	9 901	12 292	23 832

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Libellé	Période	Période	Période	Période	Année 2022
	du 01/04/23	du 01/01/23	du 01/04/22	du 01/01/22	
	au 30/06/23	au 30/06/23	au 30/06/22	au 30/06/22	
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	4 406	8 941	9 901	12 292	23 832
Résultat d'exploitation	3 698	8 373	9 208	12 263	23 761
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	640	620	(272)	(31 611)	(32 026)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	68	68	1 140	32 135	32 592
Frais de négociation de titres	-	(120)	(175)	(496)	(496)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(18 616)	(18 616)	-	-	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(2 299)	(80 944)	(187 722)	-	(42 299)
Souscriptions					
- Capital	127 681	254 828	-	306 400	308 400
- Régularisation des sommes non distribuables	(607)	(629)	-	17 587	17 704
- Régularisation des sommes distribuables	802	3 545	-	3 313	3 376
- Droits d'entrée					
Rachats					
- Capital	(129 818)	(333 787)	(174 200)	(253 400)	(345 000)
- Régularisation des sommes non distribuables	584	579	(10 234)	(14 898)	(20 268)
- Régularisation des sommes distribuables	(940)	(5 479)	(3 288)	(4 119)	(6 511)
- Droits de sortie					
VARIATION DE L'ACTIF NET	(16 509)	(90 619)	(177 821)	67 175	(18 467)
ACTIF NET					
En début de période	914 296	988 405	1 251 868	1 006 872	1 006 872
En fin de période	897 787	897 787	1 074 047	1 074 047	988 405
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	8 342	9 061	11 699	9 427	9 427
En fin de période	8 322	8 322	9 957	9 957	9 061
VALEUR LIQUIDATIVE	107,881	107,881	107,868	107,868	109,083
TAUX DE RENDEMENT	0,47%	0,95%	0,80% (*)	0,99% (*)	2,13%

(*) Retraité pour les besoins de comparabilité.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 30 Juin 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Elle a été créée le 19 Avril 1999 à l'initiative de la société « UBCI » sous forme mixte et a reçu l'agrément du Monsieur le Ministre des Finances, en date du 19 mars 1999.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est confiée à la Société « UBCI BOURSE », le dépositaire étant l'« UBCI ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en Bons de Trésor Assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 juin 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 juin 2023.

3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3.4- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2023 à 736.834 dinars et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30.06.2023	% Actif Net
Actions					
			2 001	2 716	0,30%
TN0001100254	SFBT	187	2 001	2 716	0,30%
Obligations des sociétés et valeurs assimilées					
			674 507	705 558	78,59%
Obligations des sociétés					
			55 944	58 616	6,53%
TN0003400660	A. BANK SUB 2020-03 T 9.20	100	5 966	6 134	0,68%
TN0004700753	ATL 2018-1 CA 8.3%	1 100	22 000	23 397	2,61%
TN0006610554	ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	300	18 000	18 873	2,10%
TN0004201455	CIL 2018 - 10.6%	300	5 911	6 141	0,68%
TN0002102101	TLF A 11.4%	200	4 067	4 070	0,45%
BTA					
			37 380	37 844	4,22%
TN0008000606	BTA-04-2028	40	37 380	37 844	4,22%
Emprunt national					
			581 183	609 099	67,84%
TN5XXZZ454U2	Emprunt national T1 2022-C 9.10% TF	2 500	250 000	255 086	28,41%
TN0008000838	Emprunt national T1 2021 CAT B	750	75 000	80 280	8,94%
TN0008000846	Emprunt national T1 2021 CAT C	225	225 000	241 020	26,85%
TNZBXQU5RZ91	Emprunt national T3 2021 CA 8.70% PP	3 550	31 183	32 712	3,64%
Titres OPCVM					
			28 137	28 560	3,18%
TN0002400612	L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	220	28 137	28 560	3,18%
TOTAL GENERAL			704 645	736 834	82,07%
Pourcentage par rapport au total des actifs					80,22%

NOTE 5 : OPERATEURS CREDITEURS

Ce poste totalise au 30 juin 2023 un montant de 3.451 dinars contre 9.565 dinars à la même date de l'exercice 2022, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Gestionnaire	1 038	1 373	1 159
Dépositaire	385	884	418
Distributeurs	2 028	7 308	2 340
TOTAL	3 451	9 565	3 917

NOTE 6 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Ce poste totalise au 30 juin 2023 un montant de 17.320 dinars contre 22.800 dinars à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Etat, retenue à la source	137	2 133	401
Redevance CMF	74	96	86
Charges à payer	17 109	20 571	24 762
TOTAL	17 320	22 800	25 248

NOTE 7 : CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 30 juin 2023 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2022

Montant	968 132
Nombre de titres	9 061
Nombre d'actionnaires	49

Souscriptions réalisées

Montant	254 828
Nombre de titres émis	2 385
Nombre d'actionnaires nouveaux	2

Rachats effectués

Montant	(333 787)
Nombre de titres rachetés	(3 124)
Nombre d'actionnaires sortants	(5)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	620
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	68
Frais de négociation de titres	(120)
Régularisation des sommes non distribuables	(50)

Capital au 30-06-2023

Montant	889 691
Nombre de titres	8 322
Nombre d'actionnaires	46

NOTE 8 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 12.628 dinars pour la période allant du 01/04 au 30/06/2023, contre 16.533 dinars pour la période allant du 01/04 au 30/06/2022, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/23	du 01/01 au 30/06/23	du 01/04 au 30/06/22	du 01/01 au 30/06/22	Année 2022
<u>Dividendes</u>					
- des actions	138	138	134	134	134
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations :</i>					
- intérêts	1 490	3 273	15 585	27 211	54 594
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier :</i>					
- Intérêts (BTA, Emprunt National)	11 000	22 804	814	2 024	3 104
TOTAL	12 628	26 215	16 533	29 368	57 832

NOTE 9 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Disponibilités	du 01/04 au 30/06/23	du 01/01 au 30/06/23	du 01/04 au 30/06/22	du 01/01 au 30/06/22	Année 2022
Intérêts des dépôts à vue	-	-	2 426	2 663	4 148
TOTAL	-	-	2 426	2 663	4 148

NOTE 10 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2023 à 2.263 dinars contre 3.097 dinars pour la même période de l'exercice 2022, et se détaillent ainsi :

Libellé	du 01/04 au 30/06/23	du 01/01 au 30/06/23	du 01/04 au 30/06/22	du 01/01 au 30/06/22	Année 2022
Rémunération du gestionnaire	1 038	2 096	1 373	2 561	4 901
Rémunération du dépositaire	188	386	237	466	884
Rémunération du distributeur	1 038	2 096	1 487	3 544	5 884
TOTAL	2 263	4 578	3 097	6 571	11 669

NOTE 11 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2023 à 6.667 dinars contre 6.655 dinars pour la même période de l'exercice 2022 et se détaille ainsi :

Libellé	du 01/04 au 30/06/23	du 01/01 au 30/06/23	du 01/04 au 30/06/22	du 01/01 au 30/06/22	Année 2022
Redevance CMF	231	466	305	569	1 089
Services bancaires et assimilés	37	69	34	64	127
Taxes	100	199	166	331	667
Frais de publications	1 432	2 849	1 373	2 730	5 505
Honoraires CAC	1 781	3 542	1 691	3 363	6 781
Jetons de Présence	2 493	4 959	2 493	4 959	10 000
Autres	594	1 181	594	1 181	2 381
TOTAL	6 667	13 264	6 655	13 197	26 550

NOTE 12 : REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DES DISTRIBUTEURS

Rémunération du gestionnaire : La gestion de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UBCI BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,45%TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire : L'UBCI assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, En contrepartie de ses services, l'UBCI perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération des distributeurs : L'UBCI BOURSE et l'UBCI assure la fonction des distributeurs de fonds et de titres. En contrepartie de leurs services, l'UBCI et l'UBCI BOURSE perçoivent une rémunération de 0,45% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.